

DÉLIBÉRATION N° 2020-034

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Acquisition de matériel numérique pour l'école - Subvention API (Aisne Partenariat Investissement) – Programme 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le développement numérique à l'école de Pommiers par l'acquisition de 20 tablettes Samsung Galaxy, 2 PC portables, et 2 écrans numériques.
- Retient les estimations suivantes :
 - BUREAU 02 pour les tablettes : 4.420,00 € HT / 5.304,00 € TTC
 - MANUTAN Collectivités pour les 2 PC portables : 901,60 € HT / 1.081,92 € TTC
 - OLISYS pour les 2 écrans numériques : 8.098,00 € HT / 9.717,60 € TTC.L'opération s'élève en totalité à 13.419,60 € HT / 16.103,52 € TTC.
- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API (Aide Partenariat Investissement) à hauteur de 30 % sur le montant total HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote : Unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



AGRANDO

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-035

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNQC Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Acquisition de matériel numérique pour l'école – Appel à projet « Label Écoles numériques 2020 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le développement numérique à l'école de Pommiers par l'acquisition de 20 tablettes Samsung Galaxy, 2 PC portables, et 2 écrans numériques.
- Retient les estimations suivantes :
 - BUREAU 02 pour les tablettes : 4.420,00 € HT / 5.304,00 € TTC
 - MANUTAN Collectivités pour les 2 PC portables : 901,60 € HT / 1.081,92 € TTC
 - OLISYS pour les 2 écrans numériques : 8.098,00 € HT / 9.717,60 € TTC.L'opération s'élève en totalité à 13.419,60 € HT / 16.103,52 € TTC.
- Autorise le Maire à déposer et signer le dossier de candidature portant sur l'appel à projet « Label École Numériques », afin de bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 50 %, plafonné à 7.000 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

RECU
GRANDO

LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-036

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

**Objet : Acquisition d'un photocopieur pour la Mairie - Subvention API (Aisne Partenariat
Investissement) – Programme 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'un photocopieur destiné aux services de la Mairie.
- Retient l'estimation de BUREAU 02 (02200 Villeneuve-Saint-Germain) qui s'élève à
5.450,00 € HT / 6.540,00 € TTC.
- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API (Aide Partenariat
Investissement) à hauteur de 30 % sur le montant total HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote : Unanimité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-037

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNQC Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO,
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Ajustements budgétaires – Création d'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les ajustements budgétaires suivants :

Opération n° 229 (Matériel informatique école) / Article 2183 : + 3.000 €

Création d'une nouvelle opération :

Opération n° 231 (Photocopieur Mairie) / Article 2183 : + 7.000 €

Opération n° 230 (Travaux divers) / Article 2138 : - 10.000 €.

Vote : Unanimité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-038

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

**Objet : Fixation de la participation financière des Communes de Cuisy-en-Almont,
Vauxrezis, et Pommiers aux charges d'investissement – Année scolaire 2019/2020.**

Vu la convention de partenariat passée entre les communes de Pommiers, Cuisy-en-Almont et
Vauxrezis relative au regroupement pédagogique intercommunal; portant sur l'engagement des
parties à pourvoir au financement des charges de fonctionnement et une partie des charges
d'investissement.

Le Conseil Municipal sollicite une participation financière aux charges d'investissement auprès des
communes du regroupement calculée suivant les critères ci-annexés.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-039

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

**Objet : Fixation de la participation financière des Communes de Cuisy-en-Almont,
Vauxrezis, et Pommiers aux charges de fonctionnement. – Année scolaire 2019/2020.**

Le Conseil Municipal sollicite une participation financière auprès des communes du regroupement
calculée suivant les critères ci-annexés.

La répartition intercommunale des charges de fonctionnement est calculée sur la base des
dépenses annuelles N-1 (compte administratif 2019 somme révisable chaque année) comprenant
les charges de personnel affecté à l'école, ainsi que l'acquisition de fournitures et matériel
scolaires. Chaque commune s'engage au versement d'une contribution proportionnelle au nombre
d'enfants scolarisés le jour de la rentrée scolaire.

Le recouvrement de cette contribution se fera chaque année, dès l'exécution du budget primitif.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-040

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNQC Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Participation aux frais de restauration – Année 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le coût moyen réclamé par repas aux communes de regroupement Cuisy-en-Almont et Vauxrezis, à 6,71 € par enfant pour l'année scolaire 2020/2021, au regard de l'analyse ci-jointe.

Vote : Unanimité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-041

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Désignation des représentants à la Commission transfert de charges à GrandSoissons Agglomération.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un
représentant suppléant qui siégeront au sein de la Commission transfert de charges à
GrandSoissons Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :
M. GRANDO Anthony, membre titulaire.
Mme DENUNCQ Isabelle, membre suppléant.

Vote : Unanimité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



BOUR LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-042

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Location de la salle – Tarif électricité.

Dans le cadre des locations de la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les frais
d'électricité selon le tarif en vigueur.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-043

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

14.09.2020

DATE D'AFFICHAGE

18.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO
Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. GRANDO.
OROY Angélique, ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner / Droit de préemption – Terrain cadastré ZE n° 62.

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Pommiers, et ses annexes ;
Vu le plan de zone s'y rapportant ;
Vu la déclaration d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de
préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmis par Maître Guillaume BRUYERRE (Office
Notarial Dauphine) en date du 1^{er} septembre 2020.
Vu le classement du terrain cadastré ZE n° 62 au lieu-dit « La Terrière » d'une superficie de
600 m2, classé au P.L.U. en zone N (zone naturelle), emplacement réservé.

Monsieur le Maire rappelle qu'un emplacement réservé permet de réserver des terrains pour la
réalisation d'installations d'intérêt général.

Considérant que la Collectivité n'a pas de projet à court terme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare ne pas user de son droit de préemption en
ce qui concerne la parcelle cadastrée ZE n° 62.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

Handwritten signature of Anthony Grando in blue ink.

RECEVU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

23 SEP. 2020